



Rencontres sur l'emploi  
dans le spectacle vivant  
du 10 juin 2009,  
sous l'égide du CNPS  
et de la FNCC

compte-rendu intégral

A la demande des professionnels, les associations d'élus ont été sollicitées pour participer aux travaux du "groupe emploi" du Conseil national des professions du spectacle (CNPS), un comité de réflexion issu des Entretiens de Valois. L'objectif de ce groupe de réflexion réunissant l'Etat, les représentants des employeurs et des salariés ainsi que les collectivités est de dépasser la situation actuelle, caractérisée par la très grande fragilité des entreprises et la non moins grande précarité des employés. Cette rencontre du 10 juin a été conçue sous l'égide du CNPS et de la FNCC comme un point d'étape. Compte-rendu d'une journée remarquable où bon nombre d'élus auront découvert la responsabilité sociale et économique de la gestion des politiques culturelles par les collectivités.

NB. Ce compte rendu est réalisé à partir de notes manuscrites. Il ne constitue en aucun cas des Actes.

## Rencontres sur l'emploi dans le spectacle vivant

### OUVERTURES

« *Les plateaux de théâtre sont les derniers lieux d'utopie* ». Après cette référence à la fonction de la salle accueillant ces Rencontres sur l'emploi dans le spectacle vivant, et ses remerciements à Dominique Hervieu pour cet accueil, **GEORGES-FRANÇOIS HIRSCH**, directeur de la DMDTS, replace cette journée dans l'historique de la concertation tripartite – entre professionnels, collectivités territoriales et Etat – inaugurée par la ministre de la Culture avec les Entretiens de Valois. Là est en effet l'origine du "groupe emploi" du CNPS, constitué, sous la direction de Claire Lamboley, sous-directrice de l'emploi et de la formation à la DMDTS, des mêmes représentants des professionnels et de l'Etat présents dans le Groupe n°4 des Entretiens de Valois ("Politique de l'emploi artistique : structuration, professionnalisation, formation, transmission des savoirs") – auxquels se sont associées l'ARF et la FNCC. « *La présence des élus de l'ARF et de la FNCC témoigne de la volonté du ministère de la Culture de travailler avec les collectivités territoriales, ici ainsi que dans le cadre du Conseil des collectivités territoriales pour le développement culturel (CCTDC), un Conseil réactivé par la Ministre.* »

« *J'attache beaucoup d'importance à la professionnalisation des métiers du spectacle vivant. La réunion de ce jour est conçue comme une étape pour continuer d'avancer sur les questions de l'emploi à un moment où les Entretiens de Valois sont en phase de conclusion.* » Leur clôture, prévue le 30 juin, sera présidée par le chef de l'Etat [depuis, cette clôture a été reportée début juillet - ndlr], ce qui est « *une bonne chose et témoigne de sa volonté de donner davantage de moyens aux arts et à la culture* ».

Georges-François Hirsch précise les éléments du contexte dans lequel s'inscrivent les travaux de ce "groupe emploi" :

- dans le cadre d'une réflexion préalable à la rédaction d'une loi d'orientation pour le spectacle vivant : « *Cette loi, demandée par les professionnels et par les collectivités, est capitale. Elle sera la première qui cadrera ce secteur de la culture au sein du dispositif législatif* »,
- dans le cadre du CNPS en ce que ces travaux portent sur les matières qui sont de la compétence de cette instance,

---

# du 10 juin 2009, sous l'égide du CNPS et de la FNCC

- dans le contexte des avancées déjà réalisées, ou en passe de l'être, dans la structuration de ce secteur : signatures de conventions collectives, de l'Accord cadre de développement de l'emploi et des compétences (l'ADEC, signé le 10 mars 2009),
- alors que les annexes 8 et 10 (assurance-chômage des artistes et techniciens du spectacle) ont été reconduites pour deux ans, sans que le secteur puisse pour autant relâcher ses efforts de structuration, car le maintien de ce régime spécifique tient à la capacité du secteur à prouver qu'il est capable de se structurer,
- alors que les financeurs publics sont désormais conscients de la nécessité du soutien public à la culture. Cependant, « aujourd'hui, les contraintes financières sont fortes. Il importe d'être attentif à ce que la structuration du secteur ne soit pas laminée par ces contraintes ...

Le directeur de la DMDTS clôt son introduction en indiquant tout l'espoir qu'il met dans « le dialogue fructueux qui s'est installé. Dans cette période difficile, l'Etat est à l'écoute des collectivités territoriales comme des professionnels. »

\*

A son tour, **KARINE GLOANEC MAURIN**, présidente de la FNCC, introduit les Rencontres.

« Je veux tout d'abord saluer votre présence nombreuse et vous remercier d'avoir répondu à l'invitation conjointe de la Direction de la musique, de la danse, du théâtre et du spectacle et de la Fédération nationale des collectivités territoriales pour la culture pour ce séminaire de réflexion. Je remercie Dominique Hervieu qui nous accueille dans ce théâtre, lieu symbolique de la création et de l'action culturelle mais aussi de l'échange. J'ai moi-même le souvenir de débats ici-même autour de Jack Ralite ou Antoine Vitez.

Vous le savez tous, le secteur culturel est un secteur d'activité qui s'est développé de manière importante durant ces dernières décennies et particulièrement le spectacle vivant. L'extraordinaire émergence de formations artistiques qui a suivi l'effort conjoint de l'Etat et des collectivités territoriales en faveur de la dépense publique pour la culture, notamment dans les années 1980 lorsque le budget du ministère de la Culture, sous l'impulsion de

« La présence des élus de l'ARF et de la FNCC témoigne de la volonté du ministère de la Culture de travailler avec les collectivités territoriales, ici ainsi que dans le cadre du Conseil des collectivités territoriales pour le développement culturel (CCTDC), un Conseil réactivé par la Ministre. »

*Georges-François Hirsch*



« Les collectivités doivent mieux comprendre les enjeux de cette profession pour mieux y répondre par leurs compétences obligatoires. Les entreprises culturelles de toute nature se développent avec difficulté, dans une économie pauvre, risquée et instable. Aussi est-il nécessaire de les aider à identifier leurs besoins en compétences en leur proposant des formations et des cadres de développement pour leurs emplois. »

*Karine Gloanec Maurin*

Jack Lang a atteint 1% du budget de l'Etat (la FNCC s'est beaucoup investie aux cotés des professionnels pour obtenir ce pourcentage symbolique du budget). Il a ainsi favorisé la diversité de la création artistique et, dans le même temps, sollicité naturellement une structuration des professionnels de ce secteur d'activité.

Aujourd'hui cette branche professionnelle est confrontée à un contexte social difficile qui touche les artistes, les techniciens et les personnels administratifs du fait :

- d'évolutions artistiques, technologiques, réglementaires, organisationnelles et des politiques publiques qui ont des effets majeurs sur l'économie et l'emploi,
- d'une croissance forte et constante du nombre de professionnels en exercice, tandis que l'offre de travail augmente quant à elle de façon plus mesurée, créant ainsi un déséquilibre structurel entre l'offre et la demande d'emploi, et une précarité durable.

Aussi il est apparu essentiel d'aborder cette problématique lors du processus de réflexion mis en place dans le cadre des Entretiens de Valois. Les associations de collectivités et la FNCC n'ont pas souhaité participer à tous les groupes de travail et se sont concentrées à élaborer les bases du meilleur partenariat entre l'Etat et les collectivités territoriales, notamment par la réactivation du Conseil des collectivités territoriales pour le développement culturel.

Mais dans la deuxième phase de ces Entretiens, comme il était nécessaire de prolonger la réflexion du groupe Emploi dans le cadre du CNSP, la FNCC et les autres associations d'élus se sont associés à la réflexion, par intérêt mais aussi à la demande des professionnels. Pourquoi ? Parce que la culture, par la voie de la clause de compétence générale (aujourd'hui remise en cause par le rapport du Comité de réflexion sur la réforme des collectivités présidé par Edouard Balladur, clause que nous souhaitons voir préservée) est un domaine partagé par tous les niveaux de collectivités.

Mais les collectivités doivent aussi mieux comprendre les enjeux de cette profession pour mieux y répondre par leurs compétences obligatoires, comme le développement économique pour les Régions, les communes et les EPCI, la formation et la validation des acquis de l'expérience pour les Régions, le soutien d'accompagnement social comme le RSA pour les Départements – je rappelle ici que le RMI puis le RSA concernent un grand nombre d'artistes et notamment les plasticiens.

Les entreprises culturelles de toute nature – producteurs, diffuseurs, exploitants de salles, prestataires techniques – se développent donc avec difficulté dans une économie pauvre, risquée et instable. Elles sont le plus souvent de très petite taille. Dépendantes d'aides financières publiques, elles fonctionnent de manière artisanale et passent une grande partie de leur énergie à la recherche de moyens de pérennisation de leur existence. Aussi est-il nécessaire de les aider à identifier leurs besoins en compétences en leur proposant des formations et des cadres de développement pour leurs emplois.

Avant d'aborder les questions qui doivent trouver une réponse et qui méritent peut-être de modifier les comportements des employeurs comme des employés, je vous assure que la FNCC s'engage fortement pour élargir le débat afin de répondre à la problématique de structuration de ces toutes petites entreprises. Est-il raisonnable de créer une entreprise par projet ? Comment aider l'émergence artistique en respectant les règles générales du droit du travail et sans pénaliser une économie fragile ? Comment sécuriser les parcours professionnels en respectant la spécificité des démarches artistiques ? Autant de questions qu'il faut se poser sans tabous. C'est ce que je vous souhaite pour cette journée.

Je tiens à remercier la DMDTS, Claire Lamboley et les services de l'Etat qui ont organisé cette journée en collaboration avec l'équipe permanente de la FNCC. »

« Il fallait s'interroger sur les mécanismes mêmes de la création de ces entreprises, sur le fait qu'un projet artistique se traduise le plus souvent par la création d'une entreprise. »

Claire Lamboley

## INTRODUCTIONS

**CLAIRE LAMBOLEY**, sous-directrice de l'emploi et de la formation à la DMDTS, présente les principales directions de travail du "groupe emploi", lequel *« a souhaité placer sa réflexion à la racine des problèmes et la déployer de manière prospective »*, en s'interrogeant sur l'existence de facteurs de *« dérégulation »* qui ne seraient pas traités, ce qui l'a amené à s'intéresser prioritairement à l'entreprise.

– De manière générale, les "entreprises" artistiques sont caractérisées par une grande fragilité et une difficulté à inscrire leurs emplois dans la durée. *« Il fallait s'interroger sur les mécanismes mêmes de la création de ces entreprises, sur le fait qu'un projet artistique se traduise le plus souvent par la création d'une entreprise. »* La structuration juridique et administrative du secteur, les mécanismes mêmes de la demande de subvention, poussent à cela. Comment rompre avec la précarité ainsi générée de manière automatique ?

*« Ne manque-t-il pas un outil ? Ce "groupe emploi" a imaginé la création d'une forme de label, de norme qualité, d'un outil poussant à la professionnalisation de l'entreprise, dynamique et non coercitif, provisoirement baptisé "Qualification d'entreprise artistique d'intérêt général, économiquement et socialement responsable", qui viendrait en complément de la licence d'entrepreneur de spectacle. »* La définition des caractéristiques et critères adéquats pour bénéficier d'une telle qualification reste à élaborer.

– Un second thème de travail a été celui des caractéristiques de l'emploi (direct, indirect...), des mécanismes à l'œuvre et des dérives qui peuvent leur être liées, avec l'exemple des emplois aidés – *« souvent déstructurants »* pour le secteur, d'où les exclusions et limites posées en la matière dans le cadre du développement actuel des contrats aidés –, et la recherche de mécanismes d'aide à l'emploi, à l'instar des initiatives de certaines collectivités territoriales, prioritairement de dispositifs qui pourraient favoriser l'allongement de la durée des contrats et concourir à consolider l'emploi.



- Le troisième thème portait sur la formation et la sécurisation des parcours, dans la perspective de rendre possible des déroulements de carrière maîtrisés. Cette sécurisation passe notamment par des formations nationalement validées et par la transférabilité des droits, car la caractéristique première des emplois artistiques est la multiplicité des employeurs.
- Enfin, le groupe s'est posé la question des lieux de concertation – à penser à l'échelle régionale – pour construire une telle structuration de l'emploi artistique. *« C'est là la question du rôle des Coreps (Commissions régionales des professions du spectacle), qu'il faut revitaliser. L'ADEC, qui doit se décliner sous l'égide des Coreps, pourra en être l'occasion. »* Il importe également de réfléchir au rôle que pourraient jouer les Conseils économiques et sociaux régionaux (CESR), dans lesquels le secteur du spectacle est peu présent. Une autre hypothèse a été avancée, notamment par le Syndicat national des entreprises artistiques et culturelles (Syndeac) et par l'Union fédérale d'intervention des structures culturelles (UFISC) : la création de "chambres consulaires" des métiers artistiques dans les Régions. Quoi qu'il en soit, *« l'idée est que la profession s'affirme comme un secteur économique et social à part entière ».*

La crise de l'intermittence de 2003 a déclenché « une prise de conscience de la nécessité d'une meilleure structuration des professions du spectacle vivant afin que l'assurance-chômage cesse d'être le régulateur de l'emploi artistique ».

*Karine Duquesnoy*

\*

Pour **KARINE DUQUESNOY**, chef du Bureau emploi à la DMDTS, la crise de l'intermittence de 2003 a déclenché *« une prise de conscience de la nécessité d'une meilleure structuration des professions du spectacle vivant afin que l'assurance-chômage cesse d'être le régulateur de l'emploi artistique »*. Dans le spectacle vivant, la "rationalisation" du champ conventionnel s'inscrit dans un accord du 22 mars 2005 qui pose la nécessité de couvrir l'ensemble du secteur en simplifiant et harmonisant le dispositif de conventions collectives. Il est intéressant de noter la signature, depuis cette date de divers accords interbranches, comme les dispositifs de prévoyance, pour l'audiovisuel et le spectacle vivant. D'autres avancées ont été réalisées, notamment dans le domaine de la formation. Citons plus spécifiquement la politique contractuelle du spectacle (mise en place de contrats à durée indéterminée intermittents (CDII) et modalités de transformation des contrats à durée déterminée d'usage (CDDU) en CDI traitées dans l'accord interbranche sur la politique contractuelle dans le spectacle vivant privé et public du 24 juin 2008, étendu)...

Cependant, Karine Duquesnoy rappelle la persistante situation *« dynamique mais structurellement fragile »* de ce secteur d'emploi – 23 000 entreprises dont plus de la moitié ont moins d'un salarié – et insiste sur la nécessité de construire des *« dispositifs transversaux »* ; sur ce point, elle note que les syndicats représentant les entreprises du spectacle vivant privé (cabarets, tourneurs, producteurs des spectacles musicaux, cirque, etc.) appellent à une signature rapide d'un accord conventionnel qui permette de donner des garanties supplémentaires à l'ensemble des salariés et d'équilibrer la concurrence entre employeurs. S'agissant du secteur public, un accord de révision de la convention collective

---

nationale des entreprises artistiques culturelles a été signé le 20 février dernier. Ainsi, l'ensemble du secteur du spectacle vivant devrait prochainement bénéficier d'une couverture conventionnelle exhaustive et cohérente.

Autres avancées pour une sécurisation des parcours, la mise en place d'un fonds de professionnalisation et de solidarité (FPS) qui comprend deux volets :

- instauration d'une indemnité gérée par le ministère de l'Emploi ;
- mise en place d'un accompagnement des artistes et techniciens pour ce qui est des problèmes de réorientation (par exemple d'artiste à technicien) ou de reconversion (par exemple pour les danseurs) ; aujourd'hui, 4 100 actions de ce type ont été engagées.

Enfin, Karine Duquesnoy cite le "Rapport sur le bilan du plan de professionnalisation et de structuration du secteur du spectacle vivant et enregistré" réalisé en novembre 2008 par les Inspections générales des Finances, des Affaires sociales et des Affaires culturelles (cf. *La Lettre d'Echanges n°21*) qui pointe une certaine « timidité » des avancées quant à la sécurisation des parcours, et préconise la poursuite des efforts de lutte contre le travail illégal, en soulignant cependant, de manière globale, que les Fonds successifs (provisoire, transitoire et professionnel et de solidarité) ont bien joué « un rôle d'amortisseur ». Le travail reste donc à poursuivre...

\*

Les interventions d'introduction se terminent par une présentation, par **CAROLE ZAVADSKI** (Commission paritaire Emploi formation du Spectacle vivant - CPNEF-SV), de l'Accord cadre d'action de développement de l'emploi et des compétences (ADEC)

« En mars 2009, un Accord cadre d'action de développement de l'emploi et des compétences (ADEC) portant sur le développement de l'emploi et des compétences a été signé entre la branche du spectacle vivant et l'Etat (l'ADEC est disponible sur le site [www.cpnfsv.org](http://www.cpnfsv.org)). Cet accord consiste en un plan d'action en faveur des salariés et des entreprises qui sera mis en œuvre sur trois ans (2009/2012), au niveau national mais aussi régional. Aussi les actions inscrites dans l'accord cadre ADEC vont dans le sens d'une mobilisation renforcée de la profession et des pouvoirs publics.

Les partenaires de l' ADEC sont, pour la branche du spectacle vivant : les partenaires sociaux, la CPNEF-SV, l'AFDAS (Fond d'assurance formation), le CMB (Centre médical de la bourse, pour la médecine du travail), le groupe AUDIENS (pour la retraite-prévoyance) et l'ANACT (Agence nationale d'amélioration des conditions de travail) ; pour les pouvoirs publics : les Ministères chargés de l'emploi, de la culture et du travail, les services déconcentrés de ces trois ministères et les Conseils régionaux.

Ces partenaires animeront un comité de pilotage national, et, le cas échéant, des comités de pilotages régionaux qui seront placés sous l'égide des Coreps.

« Le plan d'Action de développement de l'emploi et des compétences (ADEC) dans le spectacle vivant sera une réussite à condition qu'il y ait des déclinaisons régionales effectives, car le niveau régional est celui de la mise en œuvre effective auprès des entreprises et des salariés. »

*Carole Zavadski*



Objectifs : lutter efficacement en faveur du maintien et du développement de l'emploi et des compétences ; améliorer la sécurisation des parcours professionnels et mobiliser tous les moyens permettant de restaurer la qualité de l'emploi ; faire face à l'accélération des mutations économiques, sociales et démographiques et à son impact sur l'emploi ; anticiper l'évolution du marché du travail et les besoins des entreprises ; construire des parcours professionnels sur la durée, évolutifs sur la base de qualifications reconnues et de mobilités choisies ; gérer le vieillissement et prévenir les risques corporels liés à l'exercice des métiers.

### Les axes du plan d'action

- Améliorer la connaissance de l'emploi et mieux structurer l'offre de formation professionnelle. Au niveau régional l'accent devra être mis en amont sur l'instauration ou le renforcement de cadres de concertation permettant une co-gouvernance des financeurs (branche et pouvoirs publics). Il s'agira de renforcer la relation emploi/formation, d'analyser les besoins en formation initiale et continue pour construire une offre territoriale répondant aux priorités de la branche, d'évaluer l'offre disponible et, plus en aval, de renforcer l'information et l'orientation des publics (jeunes, salariées, DE) sur les métiers, l'emploi et l'offre de formation professionnelle.
- Optimiser les pratiques d'emploi en accompagnant les entreprises, sur le plan économique et social, et en ressource humaines<sup>(1)</sup>.
- Adapter et développer les compétences des salariés et concourir à la construction des parcours professionnels pour favoriser l'accès à la formation professionnelle tout au long de la vie, dans une visée qualifiante et certifiante et de promouvoir les outils de positionnement professionnels (tels les bilans de compétences) encore sous utilisés<sup>(2)</sup>. Parallèlement, les Régions disposent désormais de compétences larges (formation professionnelle initiale et continue des actifs dans une logique d'insertion et de prévention des risques de rupture professionnelles, orientation, apprentissage, VAE). Enfin, la notion de "service public régional de la formation tout au long de la vie" semble émerger.
- Développer une politique de prévention, en direction des entreprises et des salariés, en matière de santé et de sécurité au travail. Enfin, la démarche de sécurisation des parcours professionnels se devait d'intégrer la santé au travail. On sait combien les problèmes de santé et les maladies incapacitantes pèsent sur les trajectoires professionnelles et peuvent éloigner durablement de l'emploi. Les actions de cet axe seront portées par le CMB et AUDIENS.

(1) Opérateurs. Avec l'appui de l'ANACT et des ARACT, l'objectif visé est de concevoir un dispositif d'appui/conseil aux entreprises relatif à l'organisation du travail et la stabilisation de l'emploi. Des outils socio-économiques seront donc réalisés ainsi que de sensibilisation à la GPEC. En régions, il s'agira de développer ou renforcer un accompagnement direct aux entreprises, en particulier aux TPE, que ces actions soient individuelles ou collectives. Le réseau des DLA (dispositifs locaux d'accompagnement) et des chambres de commerces pourra aussi être mobilisé.

(2) Opérateur. L'AFDAS sera au niveau national et régional l'opérateur de cet axe.

**Pour conclure.** Cette démarche ADEC est donc tout à fait inédite dans le spectacle vivant puisqu'elle mettra en œuvre des actions très concrètes et novatrices, parfois expérimentales, en faveur de l'emploi et de la formation, actions co-validées par la profession et les pouvoirs publics. Elle s'appuie sur les politiques nationales et régionales conduites par les

ministères et les collectivités, désigne des opérateurs légitimés pour chacune des actions et des partenaires associés, et identifie et coordonne les moyens mobilisables au niveau national et régional, et ce sur une durée de trois ans.

Le plan d'Action de développement de l'emploi et des compétences dans le spectacle vivant sera une réussite à condition qu'il y ait des déclinaisons régionales effectives, car le niveau régional est celui de la mise en œuvre effective auprès des entreprises et des salariés et que soit créée une réelle habitude de travail collaborative entre les partenaires concernés par les questions d'emploi et de formation, sur la base d'une co-gouvernance respectant les prérogatives de chacun. »

---

## 1<sup>re</sup> TABLE RONDE

### “Projet artistique et projet d’entreprise, la professionnalisation des entreprises (secteurs subventionnés et non subventionnés)”

---

Présentant les intervenants, **ANTOINE-LAURENT FIGUIÈRE** (DRAC-adjoint Nord-Pas de Calais), précise qu'excepté Hervé Pérard, représentant ici la FNCC, tous font partie du “groupe emploi”.

\*

**MARC SLYPER**, secrétaire général du Syndicat national des artistes musiciens (SNAM-CGT), ouvre la table ronde en regrettant le peu de temps dont chacun dispose désormais pour s'exprimer compte tenu de la longueur des interventions introductives. Puis il souligne combien, malgré la présence au sein du groupe 4 des Entretiens de Valois de représentants tant des employeurs que des salariés ainsi que celle, qu'il salue, d'auteurs et de compositeurs, ce groupe a su dépasser des blocages éventuels. « *Nous avons réussi à repousser les murs. Et aujourd'hui, il importe de ne pas fermer les espaces créés.* »

Ensuite, évoquant le modèle actuel de la production et de la création dans le spectacle vivant – modèle qu'il estime en crise –, Marc Slyper s'interroge en ouvrant une série de questionnements par la formule : « *Y a-t-il une fatalité à... ?* ».

Y a-t-il une fatalité à la nécessité de transformer tout projet artistique en entreprise ? A ce que l'emploi artistique « repose sur la valorisation du chômage » ? A ce que les salariés soient « la variable d'ajustement » de l'équilibre des entreprises artistiques ? A ce qu'on ne puisse que difficilement vivre des métiers artistiques ? Il faut aussi s'interroger sur les problématiques du “travail” des amateurs, sur le fait qu'une vie d'artiste soit une succession d'emplois au lieu de se déployer comme un ensemble continu au sein d'une branche professionnelle, sur la difficulté des entreprises du spectacle vivant à se développer dans les territoires...

---

*Comment faire en sorte que tout projet artistique ne se traduise pas par la création d'une entreprise ? Comment accompagner l'émergence artistique tout en assurant la structuration professionnelle du secteur ? L'hypothèse de la création d'une qualification d'entreprise liée à la professionnalisation.*

*Modérateur : Antoine-Laurent Figuière (DRAC)*

*Intervenants :*

*Eric de Dadelsen (Syndec)*

*Marc Slyper (CGT)*

*Philippe Chapelon (SNES)*

*Serge Calvier (UFISC)*

*Georges Terrey (SDTP)*

*Camille Delmas (ProFevis)*

*Hervé Pérard (FNCC)*



« Face à cette catastrophe de l'emploi artistique, nous voulons mettre au cœur de notre réflexion le dépassement de ce modèle unique et poser la question de "l'entreprise artistique économiquement et socialement responsable d'intérêt général". »

Marc Slyper

« La question des arts et la culture, est celle de l'endroit où l'on forme la pensée critique, où l'on forme les peuples. Nous n'avancerons pas sans une vraie volonté politique »

Eric de Dadelsen

« Aujourd'hui, les conseils généraux dépensent plus d'argent pour le RSA [d'artistes] que pour l'emploi artistique », ajoute Marc Slyper qui remet en cause une certaine absence d'anticipation et de sens des responsabilités dans les modalités de distribution des aides publiques. Le geste de la subvention est « sans mémoire et sans prospective. Au moment de l'acceptation d'un dossier, on ne réfléchit pas sur "l'avant" des projets », pas plus que sur leur "après"...

« Face à cette catastrophe de l'emploi artistique, nous voulons mettre au cœur de notre réflexion le dépassement de ce modèle unique et poser la question de "l'entreprise artistique économiquement et socialement responsable d'intérêt général". » Car pour améliorer les conditions de l'emploi artistique, il est nécessaire de pouvoir s'appuyer sur des entreprises plus solides et donc de favoriser le développement de leur projet entrepreneurial. « Si nous ne changeons pas, c'est le mur... »

**ERIC DE DADELSEN**, vice-président délégué à la chambre professionnelle et à la politique de l'emploi du Syndeac, part de la nécessité civilisationnelle et humaine des arts et de la culture – « qui fondent la nature humaine » – ainsi que de leur dimension politique : « C'est la question de l'endroit où l'on forme la pensée critique, où l'on forme les peuples. » Partant, « nous n'avancerons pas sans une vraie volonté politique ».

Soulignant que le "groupe emploi" réfléchit dans une véritable perspective de développement, et « non pas à budget contraint », Eric de Dadelsen en appelle à la nécessité du "plan de relance" que le président de la République a évoqué lors de son entretien avec les représentants des professionnels du spectacle vivant. Il se réjouit également de la confirmation d'un projet de loi d'orientation pour le spectacle vivant par le directeur de la DMDTS. « Il est très important de nourrir ce projet car, si aujourd'hui le spectacle vivant est reconnu comme un secteur économique à part entière, c'est un secteur morcelé, fragile et en péril. Pourquoi ? »

Il estime qu'il faut repenser la nature des aides publiques, jusqu'ici « verticales », descendant de l'expertise artistique de quelques-uns sur quelques-uns, en y important la dimension de la structuration et de la professionnalisation. Pour cela, il est nécessaire de créer des outils à même d'aider les entreprises artistiques à mieux se structurer et à se consolider. Une autre nécessité est de créer les conditions pour que le secteur soit en capacité de s'auto-organiser en région (chambres professionnelles)

Pour **CAMILLE DELMAS**, membre Syndicat des ensembles professionnels vocaux et instrumentaux spécialisés (Profévis), l'une des questions centrales est celle de la professionnalisation des entrants : les professionnels du secteur possèdent généralement un assez haut niveau de diplômes (les professionnels de la branche du spectacle vivant sont en moyenne 2 fois plus diplômés que ceux de tous les autres secteurs confondus) mais il y a ensuite un véritable problème d'insertion, d'acquisition d'une expérience concrète du secteur, d'inadéquation sur ce point d'un certain nombre de formations universitaires, notamment concer-

nant les filières administratives (le développement des formations universitaires généralistes en médiation/gestion des entreprises culturelles est inadapté à l'offre réelle de travail de la branche), et la nécessité de développer la formation continue. S'adressant aux élus présents, Camille Delmas pose la question suivante : « *Quelles seraient, au niveau local, les solutions pour intégrer les jeunes diplômés ?* »

Parlant au nom de l'Union fédérale d'intervention des structures culturelles (UFISC), et donc majoritairement des plus petites entreprises artistiques, **SERGE CALVIER** estime que la structuration du secteur du spectacle vivant ne passe pas seulement par la subvention, mais par la mutualisation et le compagnonnage, et par la constitution de chambres consulaires régionales comme dans les autres secteurs professionnels. « *Il faut des regroupements par auto-organisation.* »

« *Dans ce groupe de travail, on s'amuse beaucoup* », dit **PHILIPPE CHAPELON**, délégué général du Syndicat national des entrepreneurs de spectacles (SNES), témoignant par là de l'entente qui y règne malgré la difficulté des questionnements, et de l'intérêt d'une instance de réflexion placée hors du cadre de la négociation collective, permettant une certaine liberté d'expression. Des questionnements comme celui-ci : quand on sait combien l'emploi d'un salarié est "éclaté" auprès d'une multitude d'employeurs, « *comment doit être une entreprise de spectacle vivant pour que l'emploi artistique devienne autre que précaire, et cela tant dans les secteurs public que privé ?* » Et de noter que les conclusions des Entretiens de Valois ne proposent aucun schéma quant à ce que devrait être l'entreprise de spectacle vivant de demain...

Revenant sur la notion d'entreprise artistique "économiquement et socialement responsable", **GEORGES TERREY**, président du Syndicat des directeurs de théâtre privés (SDTP), estime qu'une telle qualification n'est pas pertinente, à la différence de la licence d'entrepreneur de spectacle qui, elle, est une autorisation d'exercer. « *C'est là qu'il faut vérifier si un projet est économiquement viable et responsable.* »

**HERVÉ PÉRARD**, représentant la FNCC et élu d'Evry, revient sur quelques points.

- Sur la notion d'entreprise économiquement viable, il note, à partir de son expérience des entreprises de recherche, que cela n'a rien d'évident. Ainsi, la Génopole d'Evry (recherche en biotechnologie), une structure financée à 95% par des subventions publiques n'est toujours pas arrivée à créer des modèles économiquement viables...
- Remarquant qu'il est ici question de création artistique comme d'une valeur en soi, Hervé Pérard s'interroge sur l'absence de prise en compte des publics. Il suggère également la voie de l'expérimentation d'autres fonctions, notamment sociales, pour de telles entreprises que celles strictement artistiques.
- Il souligne enfin l'importance de la mobilité pour les professions du spectacle vivant. « *De ce point de vue, je ne remettrais pas complètement en cause le modèle actuel.* »

Quand on sait combien l'emploi d'un salarié est "éclaté" auprès d'une multitude d'employeurs, comment doit être une entreprise de spectacle vivant pour que l'emploi artistique devienne autre que précaire, et cela tant dans les secteurs public que privés ? »

*Philippe Chapelon*



## DISCUSSION

« Il y a aujourd'hui une explosion du nombre des entreprises artistiques, sans que soient remplies les conditions de leur pérennité ... On est une passoire. C'est très bien de soutenir l'émergence, mais que se passe-t-il après ? »

Marc Slyper

**MARC SLYPER** acquiesce sur la nécessité de la mobilité des artistes. Cependant, à force de toujours affirmer que « *la liberté, c'est de ne pas être permanent, nous sommes tombés dans un modèle qu'il faut aujourd'hui dépasser* ». Quant à la pertinence de la notion d'économiquement et socialement responsable, elle procède d'un constat simple : la plupart des créations d'entreprises artistiques procède uniquement du fait que, pour l'heure, c'est la seule manière de pouvoir mener à bien un projet. « *Cela, nous voulons l'exclure. Nous voulons penser l'emploi en tant que responsabilité de l'entreprise. Il y a aujourd'hui une explosion de leur nombre, sans que soient remplies les conditions de leur pérennité ... On est une passoire. C'est très bien de soutenir l'émergence, mais que se passe-t-il après ?* »

**ERIC DE DADELSEN** revient sur la licence d'entrepreneur de spectacle, autorisation d'exercer, pour expliquer qu'elle ne contribue en rien à construire des entreprises viables. « *Une entreprise ça s'inscrit dans un territoire, et sur la base d'un projet d'entreprise. Pour le moment, les statuts sont extrêmement disparates, ici association loi 1901, là SCOP, ailleurs SARL... Nos métiers étant bien spécifiques, il faudrait trouver quelque chose qui nous réunisse et nous aide à forger ces entreprises, à fonder des dispositions fiscales particulières, l'accès au mécénat, des aides à l'emploi adéquates, etc. Et cela signifierait que la puissance publique s'engage à dédier à ce développement entrepreneurial des fonds spécifiques, assurés dans la durée.* »

**CAMILLE DELMAS** ajoute aux réflexions évoquées la question connexe de la vocation pour une structure de spectacle créée à l'initiative d'un directeur artistique (compagnies ou ensembles) à perdurer ou pas au-delà de son directeur artistique.

**PHILIPPE CHAPELON** reformule ainsi la question de la table ronde : comment fait-on pour qu'un porteur de projet – donc une initiative privée – construise une entreprise "réelle", c'est-à-dire avec ses dirigeants, ses salariés. Puis, répondant à une remarque venue de la salle sur l'importance du secteur artistique et culturel, notamment quant à ses retombées pour le tourisme et la consommation, il précise : « *Ma crainte n'est pas "trop d'entreprises", mais "trop d'entreprises qui n'aient pas les moyens" de fonctionner et de proposer des salaires décentes.* »

**CATHERINE DELCROIX**, SYNOLIR, indique qu'elle n'est pas favorable à cette idée de qualification d'entreprise "responsable" et rappelle le travail en cours dans le cadre des Entretiens de Valois, de réécriture des textes des labels : « *Rajoute-t-on une marche ?* »

**ARISTIDE DEMONICO** (CGT -SFA) estime « *qu'en effet, il y a beaucoup d'entreprises économiquement et socialement... voire artistiquement irresponsables* ». Puis, relevant que quelqu'un avait exprimé la crainte que cette qualification de responsable ne soit coercitive, il ajoute : « *Si, pour l'attribution de la licence d'entrepreneur de spectacle, les instances faisaient vraiment leur travail en vérifiant que ces entreprises possèdent les compétences né-*

cessaires, nombre d'entre elles apparaîtraient peu responsables... » Ce qui lui paraît important, c'est d'œuvrer à la qualité de l'emploi. Il s'interroge sur la remise en cause de l'aide au projet, qui lui paraît précisément de nature à éviter la création d'entreprises dans bon nombre de cas.

**JEAN-FRANÇOIS BURGOS**, membre de la FNCC et élu à Gennevilliers, s'interroge sur le « *taux d'évaporation* » dénoncé : est-il si différent de celui que l'on observe dans les autres secteurs ? De même pour ce qui concerne la responsabilité entrepreneuriale.

**DANIEL BARROY** (DMDTS) s'interroge sur la pertinence de la frontière public/privé telle qu'évoquée, et rappelle qu'une entreprise par nature cherche à réduire ses risques et ses coûts, d'où l'usage constaté de l'intermittence.

**MARC SLYPER** précise que ce n'est pas le nombre des entreprises qui pose problème, mais leur manière de fonctionner, en instrumentalisant les annexes. Il estime qu'il faut maintenant questionner le CDDU, à la lumière des avancées réalisées par l'accord sur la politique contractuelle, et considère que l'évaporation est essentiellement celle des jeunes soutenus dans le cadre de la recherche de l'émergence. Il ajoute que l'irresponsabilité est souvent favorisée par le système de l'aide au projet, lequel induit les gens à penser qu'ils pourront "s'en tirer"... « *Nous voulons travailler autrement.* » S'agissant de l'entrée dans le secteur, il est opposé à toute carte professionnelle, mais rappelle que le problème des amateurs n'est pas réglé : « *Si on ne permet pas aux amateurs d'exposer leur pratique artistique dans de bonnes conditions, ils voudront devenir des professionnels. Nous devons poursuivre notre réflexion sur la place des amateurs* » et sur leur statut.

Il revient sur la nécessité d'une gestion différente des subventions publiques. D'où l'importance d'un projet de loi d'orientation (et de programmation). D'où, également, le nécessaire dialogue avec les collectivités territoriales. « *Le financement doit développer la capacité à pérenniser l'emploi dans un territoire et dans une branche professionnelle. Aujourd'hui, on recommence sa carrière à chaque contrat, car le contrat qu'on signe à 20 ans est le même qu'à 40...* » Il faut pérenniser les emplois, et sur ce point la réponse n'est pas dans le seul CDI, mais dans les liens et les passerelles, et il faut rendre cohérente les carrières. « *C'est une responsabilité collective que nous, professionnels, devons porter avec les collectivités et l'Etat. C'est un vrai débat à mener, un débat qui doit nourrir la loi d'orientation.* »

**ERIC DE DADELSEN** ajoute que, pour l'instant, le secteur fonctionne encore selon la grâce ou la disgrâce de tel artiste. « *Personne ne prend en compte la dimension entrepreneuriale des structures artistiques... or il faut avoir le courage de le dire : à moins de 300 000 euros, on ne peut pas fonder une entreprise viable...* »

**PHILIPPE CHAPELON** rappelle que la distinction public/privé a fait partie du cadre fixé pour l'opération de négociation des conventions collectives en 2005.

« Il y a beaucoup d'entreprises économiquement et socialement... voire artistiquement irresponsables. Si, pour l'attribution de la licence d'entrepreneur de spectacle, les instances vérifiaient que ces entreprises possèdent les compétences nécessaires, nombre d'entre elles apparaîtraient peu responsables... »

*Aristide de Monicot*

« Il faut avoir le courage de le dire : à moins de 300 000 euros, on ne peut pas fonder une entreprise viable... »

*Eric de Dadelsen*



« Certains élus ne veulent pas entendre le coût réel des emplois, n'ont pas les outils qui leur permettraient d'apprécier les conditions d'emploi. Or il faut qu'ils prennent conscience de cela. »

*Karine Gloanec Maurin*

**CAMILLE DELMAS** apporte une nuance aux constats précédents : il y a tout de même des entreprises créées à l'initiative d'artistes qui créent de l'emploi, du développement économique et du développement local et des artistes qui progressent dans leur carrière.

**MARC SLYPER** le reconnaît, mais le problème est qu'il n'y a pas de reconnaissance des qualifications, dans un secteur qui fonctionne de plus au "jeunisme".

**KARINE GLOANEC MAURIN** note, à propos de la nécessité d'associer l'octroi d'aides publiques à une réelle prise en compte des conditions d'emploi, que *« certains élus ne veulent pas entendre le coût réel des emplois, n'ont pas les outils qui leur permettraient d'apprécier les conditions d'emploi. Or il faut qu'ils prennent conscience de cela, et il faudra du temps. La FNCC y travaille. Cela étant, il existe aussi des dispositifs qui incitent ces entreprises à entrer dans des processus plus professionnels, et notamment à avoir des pratiques d'emploi correctes ou encore à s'engager dans l'insertion de jeunes artistes. »*

Puis la présidente de la FNCC revient sur la notion de service public. *« Pour moi, il existe une grande différence entre le projet personnel d'un artiste et une mission relevant du service public »,* même si un projet artistique d'origine personnelle mérite d'être soutenu. L'un et l'autre n'engagent pas le même rapport avec les collectivités : une véritable mission de service public s'établit notamment dans un rapport qui permet d'appliquer des critères bien précis.

**MARC SLYPER** précise que, dans la qualification d'entreprise économiquement et socialement responsable, il est question "d'intérêt général", ce qui est bien différent de l'idée de service public. *« Nous parlons par là d'une donnée sociétale, structurante, qui va au-delà du seul champ culturel et relève de la responsabilité publique. »*

*Fin de la 1<sup>re</sup> table ronde.*

---

## 2<sup>e</sup> TABLE RONDE

### “Structuration de l’emploi, sécurisation des parcours professionnels et contraintes économiques et financières”

---

**KARINE DUQUESNOY**, modératrice, décrit la situation spécifique de l’emploi artistique en l’opposant à d’autres secteurs d’emploi : des entreprises de main-d’œuvre, des coûts induits importants et des gains de productivité limités et aléatoires induisent une difficile rentabilité, ce qui pose structurellement la question de la sécurisation des parcours professionnels, de l’aide à l’emploi et des emplois aidés...

\*

**GUY CARARA**, représentant la Société des auteurs et compositeurs dramatiques (SACD), ouvre la table ronde en évoquant les multiples aspects de son travail en “implantation” dans un lieu : accueil, formation, action élargie... Il pose d’emblée la question de l’emploi comme dérivant de la place de l’artiste dans la société, puis s’exclame : « *Ce que je crie, ce que je veux, c’est de l’observation, de l’évaluation, de l’explication, de la réactivité et l’implication des politiques publiques ! J’attends qu’on me dise quelque chose... Mais c’est toujours moi qui doit faire les discours à la place des politiques.* » De surcroît, il y a trop peu de lieux d’essai de prototypes, « *et les politiques publiques sont lourdes et lentes, incapables de suivre les initiatives* ».

Quant à la problématique plus précise de l’emploi, il estime que « *la nécessité aiguë* » est celle d’une formation payée accessible à l’ensemble des professions du spectacle vivant. Au-delà, il y a bien sûr la question, encore taboue, de la reconversion, en particulier pour les artistes de cirque et les danseurs.

\*

**NICOLAS-GUY FLORENNE**, de la CFDT, retrace un état de la situation du secteur, s’appuyant sur des données du Département des études, de la prospective et des statistiques (DEPS) du ministère de la Culture et de la commission emploi du CNPS, indiquant que l’un des principaux enjeux est la prise en compte des besoins de développement et d’évolutions de carrière, voire de reconversion. L’AFDAS, Audiens, Pôle emploi sont impliqués dans les différents dispositifs... « *Cela me laisse rêveur* », dit-il, précisant que pour lui on reste sur une vision sociopolitique fragmentée, qui réagit après coup « *la cartographie des situations n’est pas encore stabilisée, ce qui serait pourtant nécessaire afin de pouvoir anticiper les points de blocage.* » Pourquoi les artistes ne travaillent-ils que trois mois par an ?

Nicolas-Guy Florenne donne quelques chiffres. 67% des professionnels entrant dans le secteur ont travaillé moins de 100 heures par an en 2006, et si en moyenne les salariés du spectacle vivant travaillent environ 400 heures par an, la moitié d’entre eux a effectué moins de 120 heures en 2005, alors qu’un temps plein est de 1650 heures... Plus d’un artiste sur

---

*Les enjeux de la sécurisation des parcours professionnels dans le spectacle vivant. Comment faire en sorte que les avancées récentes de la structuration de l’emploi dans le secteur ne soient pas compromises par les contraintes financières qui pèsent sur les financeurs publics et les entreprises ? Quel lien entre financement public et emploi ? Quelles aides à l’emploi pour le secteur ?*

*Modérateur :*

*Karine Duquesnoy (DMDTS).*

*Intervenants :*

*Nicolas-Guy Florenne (CFDT),*

*Jean-François Pujol (CGT),*

*Irène Basilis (Syndec),*

*Philippe Berthelot (UFISC),*

*Guy Carrara (SACD),*

*Jany Rouger (FNCC)*

**« J’attends qu’on me dise quelque chose... Mais c’est toujours moi qui doit faire les discours à la place des politiques. »**

*Guy Carara*



« Plus d'un artiste sur trois a un deuxième métier hors champ. Le salaire moyen mensuel est de 475 euros et le médian de 130 euros. Voilà notre réalité. »

Nicolas-Guy Florenne

trois a un deuxième métier hors champ. Le salaire moyen mensuel est de 475 euros et le médian de 130 euros. « Voilà notre réalité. » Puis il cite les propos d'Eric de Dadelsen exprimés pendant les travaux du groupe de travail du CNPS : « La crise économique doit nous être salutaire et conduire à un plan de relance sur l'emploi artistique et son volume. » Mais quel plan ? Comment traiter de la formation professionnelle, du RSA, de la gestion prévisionnelle des emplois et des compétences (GPEC) dans le spectacle vivant ?

Ce plan doit s'appuyer sur l'anticipation, et un socle commun de principes. Ainsi, la question de la sécurisation commence dès l'orientation, puis passe par une formation initiale validée. Il faut aussi créer une "ingénierie de parcours" : une articulation et une coordination des différents dispositifs existants. Pour agir adéquatement dans ces dimensions successives, il faut une vraie réponse quant au lien entre employeur et salarié, donc une coordination. « Mais a-t-on mesuré la faiblesse de l'actuel degré de maîtrise de cette coopération ? C'est l'articulation dans le temps et dans l'espace qui doit nous guider », conclut-il après avoir souligné que la politique du secteur est avant tout faite par la branche.

Puis, alors que Karine Duquesnoy souligne qu'il est important qu'un professionnel du spectacle vivant puisse développer avant tout son métier et non pas vivre grâce à une activité hors-champ, et que c'est une des fonctions du Fonds de professionnalisation et de solidarité, Nicolas-Guy Florenne réagit vivement : « J'ai été choqué qu'on parle de parcours "hors champ" » et insiste sur le fait que sans accompagnement serré, « on vise plus à faire baisser le chômage en donnant aux professionnels des emplois qui n'ont pas de rapport avec leur profession qu'à mieux assurer leur parcours dans leur métier. Et puis aucun travail n'a été fait sur les effets des différents leviers, aucune étude n'est disponible sur les résultats des dispositifs de sécurisation des parcours », ajoute-t-il en citant le dispositif complexe de la Validation des acquis de l'expérience (VAE). Pour finir, le représentant de la CFDT en appelle à un renforcement du rôle des conseils régionaux pour la formation et son articulation avec l'emploi.

\*

Après avoir noté que le terme de "sécurisation" est, pour des gens qui ont souvent 25 ans de métier, plus adéquat que celui de "professionnalisation", **JEAN-FRANÇOIS PUJOL**, secrétaire adjoint de la CGT-Spectacle, expose la perspective générale qui doit être celle d'une réflexion sur les parcours professionnels : « Il faut construire des parcours, avec une succession d'étapes où l'on pratique son métier » et non pas un autre. « Dès lors, la transférabilité des droits doit être liée à la personne et non à l'entreprise. »

Puis, dénonçant les nombreuses entorses à la légalité impunies de certains entrepreneurs de spectacles, Jean-François Pujol insiste sur l'importance de s'occuper aussi de la professionnalisation du chef d'entreprise, et constate une frilosité à aborder ces sujets dans le contexte spécifique où l'entrepreneur est un artiste. « Nous devons changer le modèle. Nous devons opérer une réelle révolution intellectuelle et politique. » Le représentant de

la CGT salue comme des avancées dans cette « révolution culturelle » la mise en place d'une sous-direction de l'emploi et de la formation au ministère de la Culture et le rapport Auclair ("Le financement public et l'emploi dans le spectacle" – 2005) qui préconise de lier l'octroi de subventions au respect des droits et a été suivi d'une circulaire du ministère de la culture.

Jean-François Pujol s'attache ensuite à la question du statut contractuel du salarié. La multiplicité d'employeurs n'est pas l'apanage du spectacle : le bureau international du travail a même créé une catégorie « salariés itinérants à employeurs multiples », dont font par exemple partie les caissières, et de ce point de vue, bien des salariés vivent des situations pires que celle des artistes et des techniciens du spectacle vivant. « *Tout le monde est affecté. Il faudrait que cela change partout.* » Cependant, Jean-François Pujol propose des pistes :

- tout d'abord, il faut cesser de considérer le CDI comme un statut trop rigide pour l'emploi artistique alors qu'il est au contraire le plus souple des contrats de travail dans la mesure où la sécurité qu'il confère au salarié est un gage de possibilité de mobilité construite. « *Il y a des clichés dont il faut débattre* » ;
- il faut aussi réfléchir à certaines pratiques..., comme celles des collectivités publiques adossant leurs politiques culturelles sur les Assedic ;
- enfin, pour les salariés à travailleurs multiples, la piste pertinente est celle des droits attachés aux personnes. « *Si nous avons été les cobayes de la dérive de l'emploi, en tant que branche, nous avons su être très en avance. L'AFDAS est l'un des premiers OPCA à mettre en place un accord collectif permettant des formations pour les chômeurs. Ou encore, c'est le secteur du spectacle vivant qui a été à l'origine de la transférabilité du Droit individuel de formation (DIF).* » Or, Jean-François Pujol dénonce des réticences à la mise en place de telles politiques lors des négociations collectives, leurs adversaires craignant en cas de prise en compte des parcours antérieurs une surenchère des salaires des seniors, qui inciterait les employeurs à se détourner d'eux.

A ces pistes il ajoute, côté employeurs, la mutualisation : « *On pourrait même ainsi résoudre la question de l'emploi permanent. C'est un vaste chantier, mais nous ne sommes pas seuls* », rappelle Jean-François Pujol en évoquant le travail du Conseil économique et social.

\*

**IRÈNE BASILIS**, directrice du Syndeac, et à ce titre représentante d'employeurs, se félicite des avancées réalisées au niveau des branches dans la mise en place de conventions collectives s'appliquant aux secteurs public et privé et pour les différents types d'entreprises existants. « *Cela va mieux encadrer les professions et donc apporter une certaine sécurité en permettant d'exercer son métier de manière plus homogène.* » Ces avancées sont très positives, car les conventions collectives déterminent les emplois,

« Nous devons changer le modèle. Nous devons opérer une réelle révolution intellectuelle et politique. Et si nous avons été les cobayes de la dérive de l'emploi, en tant que branche, nous avons su être très en avance. »

Jean-François Pujol



« La fragilité qui touche les salariés touche aussi les entreprises du spectacle vivant. C'est l'ensemble du tissu qui est fragilisé par la crise. »

Irène Basilis

leurs définitions, et même les règles d'organisation du travail. Mais aussi, elles apportent une plus grande lisibilité des parcours professionnels. *« Il importe cependant de mieux prendre en compte les besoins de formation. »* De plus, du point de vue des contrats, beaucoup reste à faire : *« Dans certains cas, le CDI est un frein, dans d'autres une solution. »* Et d'autres voies pourraient être explorées, comme celle de la mensualisation. Quoi qu'il en soit, sans moyens supplémentaires, *« les efforts de structuration sont arrivés à leur maximum ».*

De manière générale, Irène Basilis fait remarquer que *« la fragilité touche aussi les structures labélisées, dites "institutions", du spectacle vivant. C'est l'ensemble du tissu qui est fragilisé par la crise. Au Syndeac, nous sommes attachés à la notion de projet artistique. Mais celui-ci ne doit pas être antinomique avec le projet d'entreprise. »* L'articulation des dimensions artistiques et économiques constitue bien le nœud du problème, même si la conciliation des deux n'est pas toujours chose aisée. Ainsi, Irène Basilis met en garde les financeurs : il y a l'expertise artistique, mais il ne faut pas pénaliser par un soudain retrait de subvention les plus fragiles qui font un effort pour structurer leur entreprise *« parfois, alors même que l'équipe artistique a fait un travail de structuration, sa subvention est remise en question... Si on donne des aides, il faut aussi donner les moyens de pérenniser le travail qu'elles permettent afin d'enraciner les efforts de structuration dans le temps. »*

Ici Karine Duquesnoy rappelle que l'accord cadre ADEC est un bon outil de sécurisation et qu'il n'existe pas de solution unique. *« Il faut juxtaposer différentes pistes. L'allongement des carrières nécessite l'articulation de périodes en CDI, CDD ou CDD d'usage... »* Par ailleurs, elle souligne que les contrats aidés ne conviennent pas aux emplois artistiques du spectacle vivant mais éventuellement à ceux de l'administration, dans une logique de retour à l'emploi. La circulaire ministérielle sur les emplois aidés comporte elle-même une annexe pointant les spécificités du spectacle vivant. Elle précise que le "groupe emploi" préfère parler d'aide à l'emploi que d'emplois aidés.

Sur ce point Irène Basilis exprime son accord, tout en notant que, même si ces emplois ne concernent que les emplois administratifs, dans la mesure où ils sont de courte durée, les entreprises sont fragilisées quand ils cessent. *« On est un peu dans la quadrature du cercle... L'important serait de véritablement prendre en compte la spécificité des emplois dans le spectacle vivant. Il existe, par exemple, des aides pour les jeunes entreprises innovantes... Cette notion d'innovation est intéressante. Il y a aussi le groupement d'employeurs ou encore le compagnonnage – toujours à condition de pérenniser de tels dispositifs d'aide, sinon, là encore, cela crée de la fragilité. »*

\*

**JANY ROUGER**, représentant la FNCC et directeur de l'Agence régionale du spectacle vivant Poitou-Charentes, intervient pour indiquer que les agences régionales peuvent être utiles à ces réflexions sur l'emploi artistique puisque ce sont elles qui contribuent à la mise en œuvre des accords cadres. *« Et leur rôle sera de plus en plus important. »*

Puis il fait part de son expérience dans le milieu rural, marqué par la très faible présence des professionnels, et avance plusieurs idées :

- « *La sécurisation des parcours exige celle des politiques publiques, lesquelles passent par une meilleure coordination entre les collectivités et l'Etat, surtout au niveau des Régions.* »
- Une autre idée vient de l'analyse de la structure culturelle des territoires ruraux. En Poitou-Charentes, par exemple, on constate de très fortes inégalités entre les villes et les territoires ruraux ainsi qu'une très grande précarité des 2 000 artistes de la Région, notamment ceux des musiques actuelles (soit 70% d'entre eux). Enfin, les trois quarts des quarante structures de diffusion n'ont qu'un salarié, le plus souvent en emploi aidé. Dans ce contexte, la vitalité artistique tient essentiellement à celle du secteur associatif. Et même s'il y a eu un malentendu sur le statut des amateurs (le projet de loi abandonné), sur les territoires ruraux « *tout part de là* ». La sécurisation passe donc par la formation et l'association des structures artistiques avec les milieux associatifs ainsi qu'avec les enseignants artistiques.
- Il convient également d'expérimenter des formes de mutualisation en favorisant les collectifs d'artistes mais aussi d'aller dans le sens des groupements d'employeurs ainsi que de bureaux de production attentifs aux attentes spécifiques des artistes.
- Pour les emplois aidés, on pourrait se servir des "emplois tremplins" et cibler les aides aux compagnies sur les emplois administratifs, en veillant à leur pérennisation, à l'image des emplois-jeunes.

Quoi qu'il en soit, « *toutes les expériences méritent le soutien public* ».

\*

Pour **PHILIPPE BERTHELOT**, de l'UFISC, ce qui manque c'est d'entrer dans un processus qui permette d'établir un lien structuré entre une branche professionnelle du spectacle vivant et le devenir des politiques publiques au-delà de l'Etat, sur les territoires. « *Il y a encore des outils à trouver. Certes, des choses se font, mais sans grande cohérence. Et ces quelques expériences des collectivités territoriales peuvent être en tension avec la structuration, au niveau national, et notamment la conclusion des conventions collectives.* » Car l'articulation des exigences générales du travail artistique avec la réalité des territoires est au cœur de la question de la sécurisation de l'emploi. D'où la question : « *Comment articuler le professionnel et le politique.* »

Enfin, pour ce qui est des emplois aidés, « *c'est un malentendu* » car leur finalité « *n'a jamais été la structuration d'un secteur professionnel mais l'insertion professionnelle et sociale. L'emploi aidé ne peut devenir une aide à l'emploi que s'il est assuré dans la durée. Sinon, c'est une illusion...* »

Après ces prises de paroles, les intervenants reviennent sur quelques propos méritant

« **La sécurisation des parcours exige celle des politiques publiques. Toutes les expériences méritent le soutien public** »

Jany Rouger

« **La finalité des emplois aidés n'a jamais été la structuration d'un secteur professionnel mais l'insertion professionnelle et sociale. L'emploi aidé ne peut devenir une aide à l'emploi que s'il est assuré dans la durée. Sinon, c'est une illusion...** »

Philippe Berthelot



« Il faut toujours réfléchir sur la place du "je" par rapport au "nous"... Bien souvent, dans les politiques publiques, on a privilégié l'accompagnement des groupes, sans travailler sur les besoins des individus.»

Marc Slyper

réponse ou précision. Puis, en forme de conclusion venant de la salle, **MARC SLYPER** indique que, dans la question de la sécurisation des parcours professionnels, il ne faut pas confondre l'individu et le groupe artistique dont il fait partie. « *Quand on parle de "collectif d'artistes", il faut toujours réfléchir sur la place du "je" par rapport au "nous", et quand on parle de formation, distinguer la formation individuelle de celle qui est collective. Bien souvent, dans les politiques publiques, on a privilégié l'accompagnement des groupes (notamment dans les musiques actuelles), sans travailler sur les besoins des individus. Or ce sont les droits individuels qu'il s'agit de garantir collectivement, par la loi, les conventions de branche, etc.* »

Le représentant de la CGT revient alors sur l'idée de transférabilité des droits et la nécessité de travailler au niveau de la branche, de l'interbranche, de différents secteurs, voire au niveau de l'Union européenne, sur les questions de mobilité. Il insiste sur la nécessité de trouver ainsi des solutions aux problèmes de progressions de salaires qui entraînent un emploi prioritaire des jeunes salariés, en excluant des seniors. Par ailleurs, il rappelle que dans les métiers du spectacle vivant, il y a des fonctions salariées et non salariées, comme la fonction d'interprète et celle d'auteur ou de compositeur. Or, « *entre ces deux aspects, il n'existe aucune possibilité de transfert de droits – une possibilité qu'il faudrait donc inventer.* »

## CONCLUSIONS

**JACQUES LEGENDRE**, sénateur du Nord,

président de la commission des Affaires culturelles du Sénat

« Mesdames, Messieurs, tout d'abord, je tiens à vous remercier de m'avoir convié à prendre part à la conclusion de vos travaux. Je regrette de ne pas avoir pu y participer, mais j'étais retenu par les travaux de la commission des Affaires culturelles du Sénat, qui n'étaient d'ailleurs pas sans lien avec la culture puisque nous avons adopté ce matin un rapport sur la réforme de l'action culturelle extérieure et que nous avons auditionné, cet après-midi, les dirigeants de la société "Audiovisuel extérieur de la France".

Car, vous le savez bien, le Sénat – et tout particulièrement la commission que je préside – a toujours porté beaucoup d'attention et d'intérêt à l'évolution des différents secteurs culturels et à leurs préoccupations. M. Jacques Valade, à qui je succède donc à la tête de la commission, participait régulièrement aux réunions du Conseil national des professions du spectacle (le CNPS). En m'exprimant devant vous ce soir, je tiens à vous faire part de mon souhait de vous aider à concrétiser les avancées souhaitées pour les professions du spectacle vivant.

Je vous propose de regarder quelques instants dans le rétroviseur, pour mieux nous projeter ensuite vers l'avenir (sans doute est-ce un réflexe pour l'historien de formation que je suis...) :

- 
- En 2003 : nous étions en pleine “crise de l’intermittence” ; elle concrétisait les difficultés nées de l’évolution du secteur au cours des 25 dernières années. Nous avons brutalement pris conscience du paradoxe suivant : l’essor du secteur culturel et le dynamisme de l’emploi artistique dans notre pays ont entraîné, parallèlement, une précarisation de l’emploi culturel et un accroissement du nombre de chômeurs...
  - En 2004, le rapport de M. Bernard Latarjet présentait un état des lieux du spectacle vivant. Grâce à une meilleure connaissance des réalités économiques et sociales du secteur, il s’agissait d’organiser la concertation en vue de réfléchir à une refondation des politiques publiques de soutien au secteur culturel.
  - Toujours en 2004, la commission des affaires culturelles du Sénat participait à ce débat au travers de son rapport d’information sur la création culturelle en France. L’essentiel de ses conclusions et recommandations ont été relayées par l’action du Gouvernement. Je tiens, à cet égard, à saluer le très important travail réalisé par MM. Gérard Larcher, le nouveau président du Sénat, et Renaud Donnedieu de Vabres, pour avancer sur la voie d’une meilleure structuration des professions concernées tout en affirmant la nécessité de maintenir un régime spécifique d’assurance chômage, fondé sur la solidarité interprofessionnelle, complété par le soutien de l’Etat.
  - Depuis lors, les mutations et avancées sont certes lentes mais réelles, et vos débats d’aujourd’hui en témoignent. Je me réjouis qu’ils se tiennent sous l’égide du CNPS, lieu par excellence du dialogue avec les professionnels, et de la Fédération nationale des collectivités territoriales pour la culture (la FNCC), puisque les collectivités locales contribuent à hauteur des deux tiers environ au financement du spectacle vivant.

« En 2003, nous étions en pleine “crise de l’intermittence”... Nous avons brutalement pris conscience du paradoxe suivant : l’essor du secteur culturel et le dynamisme de l’emploi artistique dans notre pays ont entraîné, parallèlement, une précarisation de l’emploi culturel et un accroissement du nombre de chômeurs... »

*Jacques Legendre*

**Si je regarde maintenant l’horizon, c’est-à-dire l’avenir de l’emploi dans vos professions**, j’insisterai sur quelques points auxquels j’attache une particulière importance.

*1/ En premier lieu, la question de l’orientation des jeunes vers les métiers du spectacle vivant me semble fondamentale. En réalité, les exigences dans ce domaine sont communes à tous les secteurs et à toutes les professions. C’est d’ailleurs ce que le Sénat vient de réaffirmer dans son rapport d’information sur la politique en faveur des jeunes et je vous fais part de quelques unes de nos propositions.*

Pour renforcer l’efficacité de l’orientation des jeunes, il nous faut créer un véritable service public de l’orientation et généraliser les plateformes multiservices d’information régionales. Ceci me semble complémentaire de vos propositions et vos professions pourraient participer à de telles plateformes. Il convient également de mieux sensibiliser les intervenants aux réalités du monde du travail et de rapprocher monde éducatif et milieux professionnels.

Les métiers du spectacle sont très attractifs pour les jeunes, mais ils peuvent jouer à la manière d’un “miroir aux alouettes” sur de nombreux jeunes dont la réalité du talent ne



permet pas nécessairement de transformer une passion en choix professionnel. Si nous voulons limiter les désillusions et mieux réguler les flux de jeunes "entrants" dans ces métiers, afin qu'ils correspondent mieux à la réalité des besoins, il est indispensable que les jeunes soient mieux sensibilisés à la réalité de vos métiers, de ses joies mais aussi de ses difficultés, et qu'ils disposent d'une meilleure connaissance des débouchés des filières de formation et des taux d'insertion professionnelle.

Cette nécessité vaut d'ailleurs pour toutes les formations dans notre pays, car la crise du système universitaire et la colère d'un certain nombre de jeunes proviennent de leur inquiétude légitime à l'égard d'un système de formation, trop complexe et obscur, qui ne leur donne pas toujours les compétences que requerrait leur insertion harmonieuse dans l'emploi.

J'insiste sur ce point. Il se pose certes dans des termes spécifiques pour de nombreux métiers du spectacle, qui requièrent des talents particuliers. Ceci étant, on sait parfaitement bien que la multiplication, par les universités, des formations en gestion culturelle conduit un certain nombre de jeunes "droit dans le mur" car il n'y aura pas d'emplois pour tous...

Vous vous préoccupez de ce sujet et c'était nécessaire.

*2/ Ensuite, je me réjouis tout particulièrement de la récente signature de l'accord cadre national relatif aux actions de développement de l'emploi et des compétences dans le spectacle vivant, et du fait que cet accord insiste sur les actions à conduire pour structurer l'offre de formation qualifiante et certifiante, qu'elle soit initiale ou continue. Il me semble, en effet, indispensable de réguler l'offre de formation.*

J'exprimerai peut-être une inquiétude néanmoins : j'avoue avoir été effrayé en apprenant qu'il avait fallu 400 réunions pour que les partenaires sociaux puissent, avec la volonté de l'Etat, passer de 47 conventions et accords collectifs à 8 conventions collectives couvrant l'ensemble du secteur du spectacle vivant et enregistré ! A lui seul, ce chiffre me semble poser la question de la pertinence de politiques publiques passées ayant permis de laisser prospérer, voire ayant encouragé, des pratiques peu vertueuses...

Ceci étant, nous pouvons aujourd'hui regarder avec beaucoup de satisfaction tout le chemin accompli. Cet accord, notamment, constitue une avancée importante, puisqu'il traite des sujets majeurs que sont le renforcement du lien emploi/formation, l'optimisation des pratiques d'emploi, la sécurisation des parcours professionnels et le développement d'une politique de prévention en matière de santé et de sécurité. Il nous faudra tous veiller à son application, et le Sénat ne sera pas le moins vigilant.

*3/ S'agissant, en troisième lieu, des contraintes de financement du spectacle vivant, thème de votre table ronde de cet après midi, je me sens évidemment concerné à un double titre : en tant qu'élu national, votant les crédits du ministère de la culture, et en tant qu'élu local.*

---

A ce dernier titre, il me semble essentiel que les élus locaux – et, parmi eux, pas seulement les élus chargés de la culture – soient sensibilisés à l'ensemble des retombées positives qu'apporte le développement d'actions culturelles : outre, bien entendu, le fait de favoriser l'accès à la culture, dans toute sa richesse et sa diversité, l'enjeu est aussi économique et social, en lien avec l'emploi et le "tissage" de liens sociaux. C'est pourquoi, je ne peux qu'encourager les professionnels de la culture que vous êtes à vous rapprocher des élus pour dialoguer avec eux. Il est nécessaire de leur faire mieux connaître vos métiers et la réalité de votre contribution précieuse à la vivacité de notre culture et de notre démocratie. Ceci ne peut se faire, vous le savez bien, que dans un esprit d'ouverture et de respect réciproque, car je vous assure que la mission de l'élu est exaltante mais difficile : il lui faut arbitrer, chaque jour, entre des projets le plus souvent utiles à l'intérêt général de ses concitoyens mais concurrents en termes de financement. Cette tâche est encore évidemment plus difficile en période de crise.

C'est aussi pourquoi tout ce qui permettra d'améliorer la structuration des entreprises et des emplois, le professionnalisme, y compris en matière de gestion, ou la mutualisation des moyens, va dans le sens de l'histoire.

Je tiens à saluer très sincèrement l'implication de Mme Christine Albanel, ministre de la Culture et de la Communication, qui a pris l'initiative d'organiser les Entretiens de Valois. Ils ont permis à l'ensemble des acteurs d'avancer dans la concertation et le travail de propositions. Les Rencontres de ce jour s'inscrivent dans la poursuite de ces démarches et elles marquent, elles aussi, une étape importante. Il est possible que le Gouvernement souhaite traduire certaines propositions dans le droit national. Dans ce cas, vous savez que vous pouvez compter sur le Sénat pour conduire le navire législatif au mieux, sur la mer souvent agitée des débats parlementaires. Je crois que nous l'avons largement prouvé à l'occasion des textes récemment votés par le Parlement.

Je voudrais conclure cette journée en ayant une pensée pour André Malraux. Finalement, c'est aussi partiellement grâce à lui que nous sommes réunis aujourd'hui. Car, que serait la culture française sans la volonté politique des grands hommes de l'époque ? C'est pourquoi notre commission a souhaité organiser récemment une demi-journée en son honneur, pour commémorer le cinquantième anniversaire de la création du ministère de la culture.

La culture est une nécessité, nous ne le répéterons jamais assez. C'est pourquoi je voudrais terminer sur ces mots de Malraux : « *La culture... ce qui a fait de l'homme autre chose qu'un accident de l'univers.* »

**GUY DUMÉLIE**, vice président d'honneur de la FNCC

« Cette journée est, pour des élus, très riche en découvertes, en particulier celle de nous apercevoir que nous ne sommes pas assez conscients de l'importance de la dimension de l'emploi dans la vie artistique et culturelle. Pour la FNCC, sa participation au "groupe em-

« Les Rencontres de ce jour s'inscrivent dans la poursuite de ces démarches et elles marquent, elles aussi, une étape importante. Il est possible que le Gouvernement souhaite traduire certaines propositions dans le droit national. Dans ce cas, vous savez que vous pouvez compter sur le Sénat pour conduire le navire législatif au mieux, sur la mer souvent agitée des débats parlementaires. »

*Jacques Legendre*



« Jusqu'à présent, l'approche des élus consistait le plus souvent à choisir des projets sans trop se soucier des structures – dans une posture toujours quelque peu marquée par la relation entre le prince et l'artiste... On voit maintenant qu'il importe d'appréhender la totalité des éléments constitutifs de la vie artistique et culturelle et donc aussi l'emploi. Mais sur ce plan, chez les élus, presque tout reste à faire... »

Guy Dumélie

ploi" du CNPS constitue de manière évidente le début d'un processus de travail conjoint qui s'est tout d'abord matérialisé grâce aux Entretiens de Valois. La collaboration entre artistes, collectivités territoriales et Etat ne fait que commencer. Et dans cette conjonction nouvelle, nous sommes amenés à nous interroger sur des questions elles aussi nouvelles, dont celle de l'emploi artistique.

Jusqu'à présent, l'approche des élus consistait le plus souvent à choisir des projets sans trop se soucier des structures – dans une posture toujours quelque peu marquée par la relation entre le prince et l'artiste... On voit maintenant qu'il importe d'appréhender la totalité des éléments constitutifs de la vie artistique et culturelle et donc aussi l'emploi. Mais sur ce plan, chez les élus, presque tout reste à faire... Je soulignerai deux idées qui m'ont frappé.

*Tout d'abord, le rapport entre les collectivités.* Pour l'instant, les élus définissent leur action sur leurs territoires de manière isolée. Or, pour l'emploi, il va de soi que la juxtaposition de points de vue locaux ne peut être pertinente. Bien sûr, la première réaction est de penser qu'ici, c'est le niveau de la région qui est le plus approprié pour prendre en compte le spectacle vivant en tant que secteur économique, par exemple dans le cadre de conférences régionales du spectacle vivant. Mais mon souhait serait que la question de l'emploi artistique devienne l'affaire de toutes les collectivités.

Par ailleurs, l'emploi relève évidemment de négociations entre l'Etat et les professionnels. Même si cela se comprend bien, là encore les collectivités territoriales doivent être présentes. C'est pour nous un travail nouveau sur lequel nous devons avancer.

*Quant au modèle qui régit actuellement l'emploi artistique,* nous avons compris qu'il ne peut plus suffire. Certes il sera plus difficile, en temps de crise, de mettre en œuvre une structuration autre – mais peut-être ce contexte contribuera-t-il à ce que cela se fasse de façon particulièrement efficace...

Pour nous, collectivités territoriales, cette journée nous fait voir combien, aujourd'hui, une politique culturelle doit s'enrichir de préoccupations nouvelles. Pour cela, il nous faudra d'autres compétences et d'autres formations. Par son Centre de formation, la FNCC pourra contribuer à dispenser ces formations aux élus à la culture.

Il nous faudra également – comme l'a dit Jany Rouger – associer davantage à notre réflexion non seulement les artistes mais aussi les professionnels de la culture dans les territoires : les agences régionales et départementales, les fédérations de directeurs de l'action culturelle (DAC), etc. Car ce sont des interlocuteurs indispensables au niveau local.

Il est par ailleurs tout aussi important de réfléchir au rapport entre les professionnels des arts et les amateurs. On ne pourra pas faire l'économie de cette question.

Enfin, c'est parce que le spectacle vivant est un élément du service public de la culture que la dimension de l'emploi concerne toutes les collectivités. Cependant, si les élus sont au

---

fait de certaines pratiques qui ont un impact économique – appels d’offre, prestations de services... –, la question directe de l’emploi artistique reste encore à très grande distance de leurs préoccupations. Or la relation entre les élus et les artistes se doit de concourir à ce que la culture demeure un élément de service public. Je renvoie ici à la Convention de l’Unesco sur la diversité culturelle : les arts et la culture sont des valeurs qui ne sont pas purement marchandes. »

\*

**CLAIRE LAMBOLEY**, sous-directrice de l’emploi et de la formation à la DMDTS

« Cette journée a montré que nous sommes au début d’un processus et qu’il est donc important de continuer nos travaux dans le cadre de ce groupe de travail du CNPS, en concertation étroite avec la FNCC et les autres associations d’élus, au-delà des échéances des Entretiens de Valois. Il est important que nous préservions aussi la liberté de parole qui a caractérisé nos travaux jusqu’à présent. Il est enfin essentiel que nous diffusions les résultats de nos réflexions, notamment en établissant un lien avec le CCTDC. Les échanges de ce jour ont confirmé qu’il y a “du grain à moudre” pour la réflexion engagée :

Ces Rencontres sur l’emploi auront été l’occasion d’oser dire qu’il n’y a pas forcément un modèle unique, que nous sommes sortis autant du tout-intermittence que du tout CDI.

Nous avons aussi senti l’importance du rôle que peut jouer une branche professionnelle comme partenaire des pouvoirs publics, et pour accompagner les salariés

De plus, l’affirmation de la dimension entrepreneuriale des structures du spectacle vivant a été ici très forte, de même que celle soulignant que ces professions constituent un secteur économique et social à part entière. Ne pas toujours revendiquer la seule spécificité de notre secteur constitue un pas important, un élément de progrès.

Enfin, il faut – et cela a manqué jusqu’ici aux travaux de ce groupe – approfondir le relais avec les expérimentations en région, qu’il s’agisse d’aides à l’emploi, d’expériences de mutualisation, afin de nourrir concrètement ces travaux et de nous aider à concevoir un nouveau mode de fonctionnement professionnel du secteur du spectacle vivant.

Je voudrais pour finir remercier Karine Gloanec Maurin et la FNCC d’avoir organisé cette journée à nos côtés, Monsieur Legendre de nous avoir rejoints pour cette conclusion, et l’ensemble des membres du groupe de travail pour leurs contributions et leur engagement. »

« Ces Rencontres sur l’emploi auront été l’occasion d’oser dire qu’il n’y a pas forcément un modèle unique, que nous sommes sortis autant du tout-intermittence que du tout CDI. »

*Claire Lamboley*

*Compte-rendu établi  
par Vincent Rouillon, rédacteur  
de la FNCC, avec le soutien de la  
Sous-direction de l’emploi et  
de la formation de la DMDTS,  
le 24 juin 2009*